

Les parlementaires et le barrage de Poutès

L'éveil 3 novembre 2009

Le député Jean Proriot et les sénateurs Jean Boyer et Adrien Gouteyron ont remis des documents à Jean-François Carencio, directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo, ministre d'état de l'écologie, de l'énergie, de développement durable et de la mer, le 28 octobre, lors d'un entretien où ils avaient été convoqués au sujet du barrage de Poutès.

"M. Carencio a précisé d'entrée que l'État n'avait pas pris de décision quant au renouvellement de la concession à EDF expirée en 2007, ni quant à l'effacement ou non du barrage", indiquent-ils.

Il affirmait en outre que "ce n'était plus un problème de saumons" du fait de la diminution des retours venant de l'Atlantique et du nombre de passages réduits à Vichy, plus encore à Langeac, et surtout à Poutès. Les élus, surpris de cette "étonnante" déclaration, faisaient remarquer que le Ministre avait commandé en avril un rapport spécifique à un professeur belge, spécialiste des migrations de saumons.

On ne pouvait donc plus charger Poutès de tous les maux, puisque finalement il était reconnu, ce que les élus disent depuis trois ans, que sur la moyenne des 619 sau-

mons comptabilisés à Vichy chaque année sur la période 1999 - 2008, près de 75 % d'entre eux ne franchissent jamais Langeac et, pire, seuls 14,50 % atteignent l'ascenseur. Les raisons en sont archi-connues : les saumons arrivent très en retard dans la saison du fait du réchauffement climatique et des nombreux obstacles entre Saint Nazaire et Vichy, ils sont blessés ou mycosés à 59,52 %, et épuisés pour finir les 190 kilomètres qui séparent Vichy de Poutès. De plus du fait du retard, ils séjournent l'été sur ce parcours final, en période de très basses eaux, ce qui nuit à leur remontée. Dernier avatar, la présence de silures, ces poissons énormes et voraces, qui, cette année, ont été plus nombreux que les saumons à franchir Vichy (499 silures comptabilisés et 492 saumons). Enfin, cette année 2009 est particulièrement catastrophique, puisque au 19 octobre seuls 4 saumons ont franchi l'ascenseur (2 viennent de les rejoindre au 26 octobre).

Les résultats du radiopistage (géo-localisation de 30 saumons équipés d'émetteurs) conduit par Logrami (association Loire grands migrants) depuis le 27 mars dernier sont malheureusement probants. Ainsi sur

les 30 poissons marqués : 11 sont morts (36,7 %), 2 ont disparus (6,7 %) et au 12 octobre 17 étaient toujours vivants (56,7 %). Parmi les saumons survivants : 11 sont répartis sur l'Allier entre Pont du Château et Auzat sur Allier (confluence avec l'Allagnon) ; 3 sont répartis sur l'Allier en amont d'Auzat sur Allier (le plus avancé est localisé entre Saint Julien des Chazes et Prades) ; 3 sont répartis sur l'Allagnon en aval du barrage de Massiac. En résumé, aucun des 30 saumons marqués n'a encore atteint ou même approché Poutès à ce jour !

Le directeur de cabinet admettait enfin le caractère « symbolique » d'une décision éventuelle d'effacement : « symbole » déjà perçu depuis longtemps dans le Haut-Allier et par les élus et par les populations.

Le deuxième expert sollicité par le ministère, Gilles Boeuf, président du muséum national d'histoire naturelle de Paris, le reconnaît lui aussi explicitement dans sa conclusion : "Une action réalisée en un seul endroit ne suffit absolument pas, surtout quand on parle de continuité migratoire sur des

milliers de kilomètres en eau douce et en mer. Cette opération, hautement symbolique si elle était décidée, doit impérativement être accompagnée d'un énorme effort de restauration de l'ensemble du parcours en fleuve..."

Il a été remis aux élus - sans l'ouvrir ni le commenter -, en fin de rencontre, le rapport Philippart, daté du 07 juillet 2009 !

Il était rappelé à M. Carencio que les élus soucieux des deniers publics ne pouvaient porter une pré-étude d'une solution très coûteuse, destruction-reconstruction, sachant que l'effacement de Poutès n'est "ni l'alpha ni l'omega du retour des saumons" !

Les parlementaires réaffirmaient être pour un renouvellement encadré dans le temps comme le demandent toutes les collectivités territoriales consultées et aussi la commission d'enquête, avec souvent une clause de revoyure à 10 ans pour faire le point.

Et les élus de conclure :

"Quand les saumons feront la queue au pied de l'ascenseur, le problème sera résolu pour tous !"

Pompiers :